

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 28 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Votants : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Marianne SARTHOU

2019_013 - Objet : Approbation du budget primitif 2019 - budget principal

Le projet de Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **7 293 729 €**.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions (Xavier MACIAS, Catherine LISSARRAGUE) :

DECIDE

- d'approuver et de signer le budget primitif principal 2019, s'élevant à :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Dépenses	1 205 779	6 087 950	7 293 729
Recettes	1 205 779	6 087 950	7 293 729

- d'autoriser le Président à engager son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ Tarbes	
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2019 065-256501321-20190328-2019_013-DE	